

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 19 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le 19 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur Michel EUVERTE, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Ana MENDÈS / Laurent TARASSI / Sylvie POYÉ / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Martine WACHEUX / Alicia CONTINI / Frédéric BÉTHENCOURT / Eric MÜLLER / François LOMBART / Gilbert DONATI / Ali HAMZAOUI

Etaient absents excusés : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Laurent TARASSI) / Marc PIANT / Fernande BELDAME (pouvoir à Alicia CONTINI) / Brigitte DUBOIS-LOMBART (pouvoir à Ana MENDÈS) / Angéline FONTAINE (pouvoir à Pascale RIBOUILLARD) / Constance VAGANAY (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT / Valentine DELANDAT / Fanny GUINION

Secrétaire de séance : Frédéric BÉTHENCOURT

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

Procurations : 5

Approbation du procès-verbal du 19 février 2018

Adopté par 1 abstention et 21 voix pour

1) Installation d'un conseiller municipal

Monsieur EUVERTE explique que suite à la démission de Madame Brigitte BAYARD en date du 20 janvier dernier, conseillère municipale, et comme le prévoit l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant.

En conséquence, il revient à Monsieur Ali HAMZAOUI, suivant sur la liste « Saint-Leu qui rayonne et réunit », de prendre le siège de conseiller municipal.

Le siège a donc été attribué à Monsieur Ali HAMZAOUI, suivant sur la liste, qui l'a accepté.

Monsieur EUVERTE propose au conseil d'installer Monsieur Ali HAMZAOUI en qualité de Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

2) Modification des commissions municipales

Monsieur EUVERTE indique que par délibération N°2014/04/03 en date du 30 avril 2014, Madame Brigitte BAYARD a été désignée pour participer aux commissions municipales suivantes :

- Projets et Travaux (Titulaire)
- Urbanisme (Titulaire)

- Environnement (suppléante)

Afin d'assurer son remplacement, il convient de modifier la composition de ces commissions.

Le conseil est appelé à désigner le ou les conseiller(s) municipal (aux) en remplacement de Madame Brigitte BAYARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Monsieur Ali HAMZAOUI en tant que représentant des commissions susvisées.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3) Modification des membres élus au sein de l'Office Municipal des Sports

Monsieur EUVERTE indique que par délibération N°2014/04/04a en date du 30 avril 2014, Madame BAYARD a été nommée membre élu au sein de l'Office Municipal des Sports.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil est appelé à nommer un autre conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Monsieur Ali HAMZAOUI en tant que représentant de l'Office Municipal des Sports.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4) Modification des membres élus auprès du Comité Technique

Monsieur EUVERTE explique que par délibération N°2014/04/04b en date du 30 avril 2014, Madame BAYARD a été nommée membre élu au sein du comité technique.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil est appelé à nommer un autre conseiller municipal.

Monsieur EUVERTE indique que Monsieur HAMZAOUI ne souhaite pas faire partie de cette instance. Il propose donc ce poste à d'autres élus.

Monsieur WACHEUX souhaite se porter candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Monsieur Jean-Luc WACHEUX en tant que représentant du Comité Technique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

5) Modification du tableau des emplois

Madame MENDÈS informe le conseil que suite au tableau d'avancement de grade 2017 validé par la Commission Administrative Paritaire du 3 janvier 2018, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Créations				
Nbre	Grade	Tps d'emploi	Catégorie	Service
1	ATSEM ppal 1 ^e classe	100%	C	Scolaire
1	Adjoint technique ppal 2 ^e classe	100%	C	Scolaire
Suppression				
Nbre	Grade	Tps d'emploi	Catégorie	Service
1	ATSEM ppal 2 ^e classe	100%	C	Scolaire
1	Adjoint technique	100%	C	Scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

URBANISME

6) Modification des statuts du SIAE

Monsieur HARDIVILLEZ explique que par délibération du 28 novembre 2017, et afin de tenir compte des transferts de compétences, le SIAE a procédé à la modification de ses statuts.

Il est demandé aux communes concernées d'approuver les nouveaux statuts qui ont été joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

7) Opération de défrichement sur le site dit « parc de la garenne » en perspective de l'aménagement d'un port fluvial

Monsieur EUVERTE explique que dans le cadre de sa politique de développement économique et touristique tournée vers la création d'activités fluviales, la commune de Saint-Leu d'Esserent a reconverti une ancienne friche industrielle et naturelle en parc public urbain, inauguré sous le nom de « parc de la Garenne », et envisage l'aménagement en bordure de l'Oise d'un port fluvial de plaisance.

Dans le cadre de cette réalisation, la Commune de Saint-Leu d'Esserent se doit d'exécuter une opération de défrichement d'une partie des parcelles AC 456 (155 m²), AC 505 (8 986 m²), AC 506 (204 m²), AC 501(1 614 m²), AC 502 (1 608 m²), AC 503 (553 m²), AC 504 (367 m²), AC 423(1 940 m²), AC 425(1 400 m²), AC 426, (3 890 m²), AC 429, (920 m²), AC 476 (2 054 m²), AC 455 (485 m²), soit environ un total de 1.7 ha sur une superficie totale des parcelles de 2.4 ha situées au lieu-dit « Les Grandes Iles » classée NF au sein du Plan Local d'urbanisme.

Dès lors, en application des articles L 214-3 et L 341-3 du Code Forestier, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour permettre l'opération de défrichement prévue dans le cadre du projet portuaire, de faire procéder au défrichement d'une partie des parcelles appartenant à la commune.

Le maire procédera à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune selon les dispositions comprises selon l'article R 341.1 du code forestier.

Monsieur EUVERTE demande également à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande d'autorisation de défrichement.

Le plan cadastral permet de préciser le périmètre concerné par le défrichement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 7 abstentions et 15 voix pour.

FINANCES

8) Compte administratif année 2017

Madame MENDÈS explique que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Il est procédé à la présentation du compte administratif de l'exercice écoulé au conseil municipal pour que celui-ci l'approuve, étant entendu que le vote du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2017, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2016		700 227,75 €
Recettes de fonctionnement 2017	+	7 321 672,90 €
Dépenses de fonctionnement 2017	-	6 091 644,32 €
Affectation en investissement 2017		0 €
Excédent de fonctionnement 2017	=	1 930 256,33 €
Résultats d'investissement 2016		698 307,88 €
Recettes d'investissement 2017	+	3 703 195,13 €
Dépenses d'investissement 2017	-	4 358 913,42 €
Excédent d'investissement 2017	=	42 589,59 €
Résultat cumulé (hors restes à réaliser)		1 972 845,92 €
Restes à réaliser :		
- recettes :		204 794,25 €
- dépenses :	-	771 226,83 €
Solde des restes à réaliser	-	566 432,58 €
Résultat définitif de clôture (avec restes à réaliser)		1 406 413,34 €

Le compte administratif ainsi que l'évolution des dépenses et recettes réelles sur les dernières années ont été joints au dossier.

Monsieur EUVERTE quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur HUBERT pour procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 3 abstentions et 18 voix pour.

9) Compte de gestion du receveur municipal

Madame MENDÈS explique que le compte de gestion est dressé par le receveur municipal et qu'il retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2017, ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif. Le document a été joint au dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

10) Affectation du résultat 2017

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur se décomposent comme suit :

Excédent de fonctionnement	1 930 256,33 €
Excédent d'investissement	42 589,59 €
Solde des restes à réaliser 2017	566 432,58 €

Il est proposé au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de : 600 000 €.
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de : 1 330 256,33 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de : 42 589,59 €.

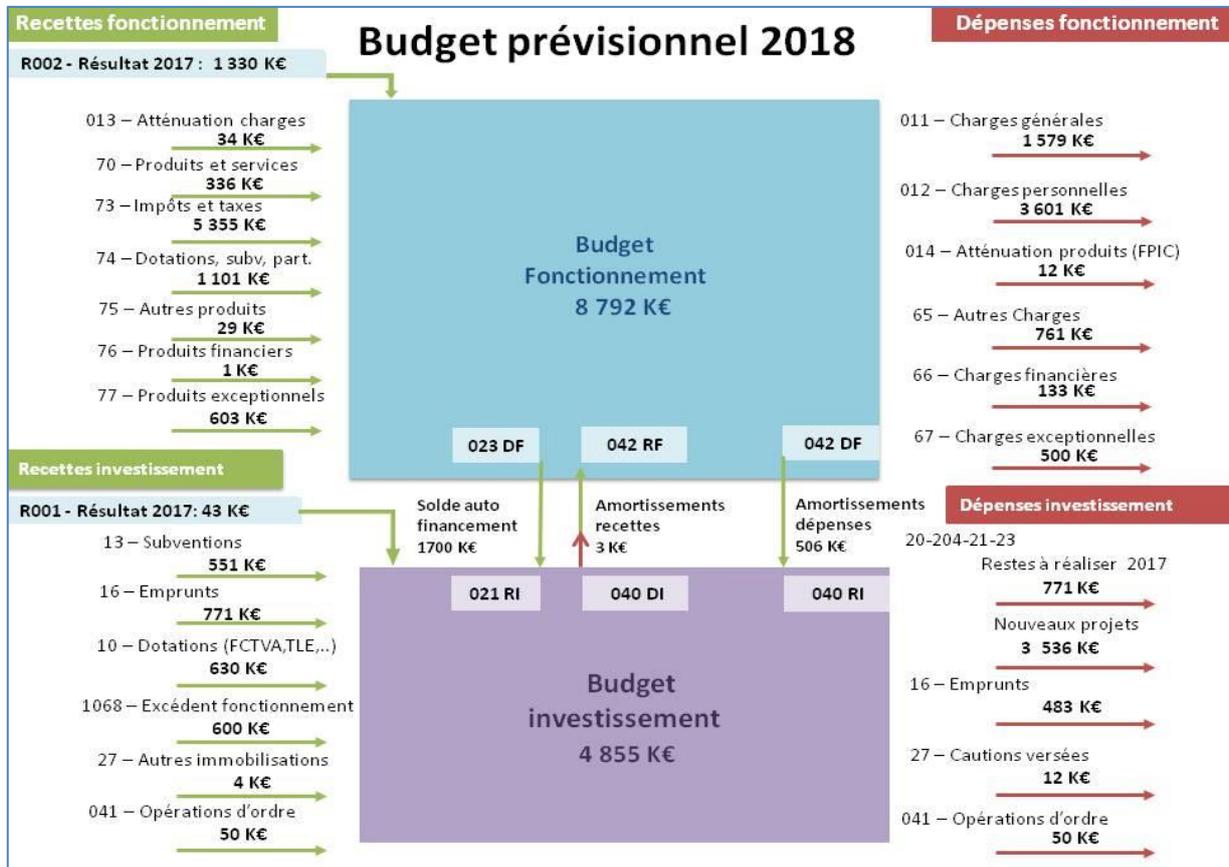
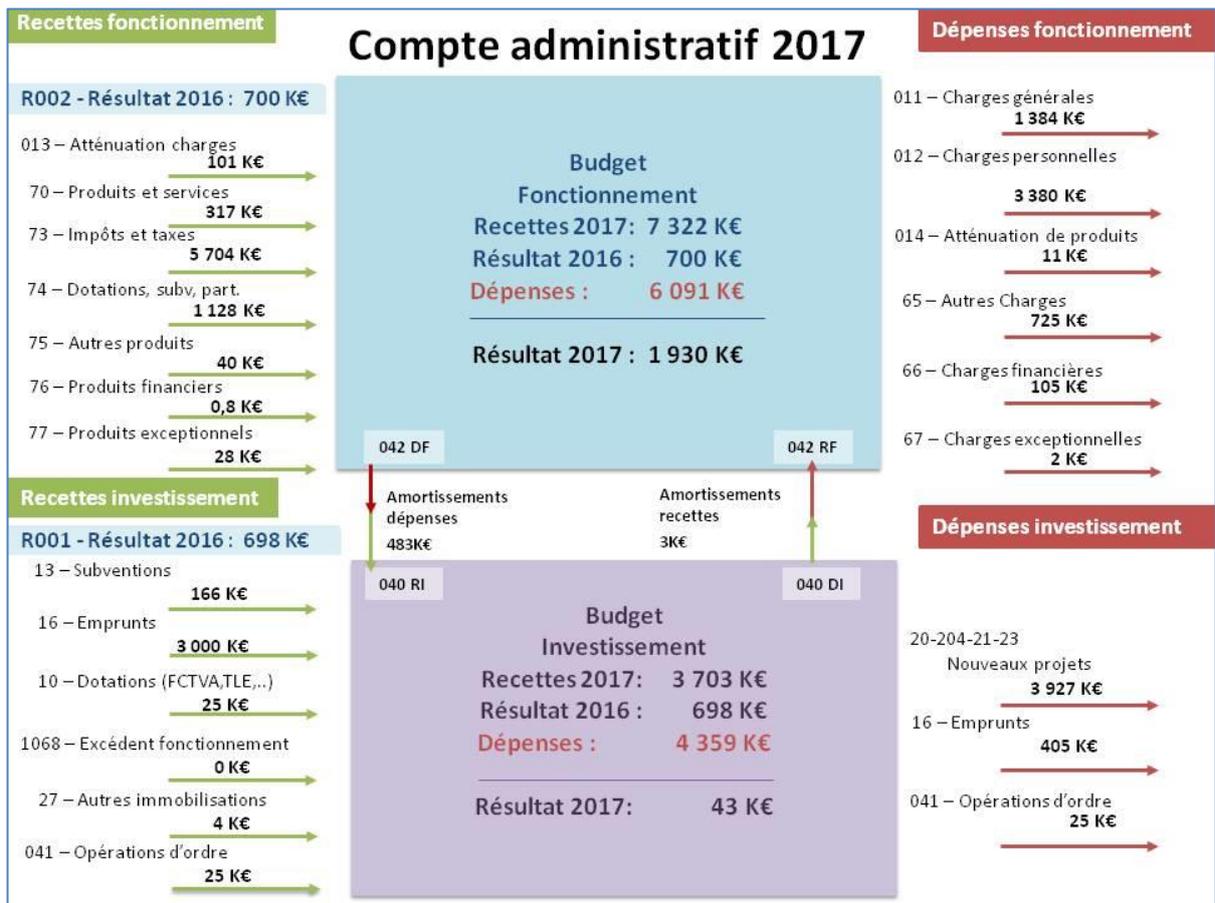
Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 2 voix contre, 1 abstention et 19 voix pour.

11) Budget unique 2018

Les services municipaux et ceux du receveur ayant émis respectivement le compte administratif et compte de gestion, la reprise des résultats, les restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être inclus dès le budget primitif.

Cette procédure permet d'établir un budget unique pour l'exercice 2018. Les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE RÉALISÉ 2017 et BP 2018



1. FONCTIONNEMENT

a) Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017	réal - BP 2017	réal17-16	BP 2018	BP18 -réal17
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 100 985 €	6 958 158 €	7 359 084 €	7 321 673 €	-37 412 €	363 515 €	8 791 627 €	1 469 954 €
013 - Atténuations de charges	30 000 €	37 843 €	30 000 €	100 507 €	70 507 €	62 665 €	33 500 €	-67 007 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	357 311 €	359 652 €	368 950 €	317 274 €	-51 676 €	-42 379 €	336 375 €	19 101 €
73 - Impôts et taxes	4 777 058 €	4 713 223 €	5 082 122 €	5 703 984 €	621 862 €	990 761 €	5 355 194 €	-348 790 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 664 963 €	1 744 426 €	1 103 204 €	1 128 291 €	25 087 €	-616 135 €	1 101 460 €	-26 831 €
75 - Autres produits de gestion courante	33 000 €	48 390 €	42 000 €	40 115 €	-1 885 €	-8 275 €	28 582 €	-11 533 €
recettes courantes de fonctionnement	6 862 332 €	6 903 533 €	6 626 276 €	7 290 171 €	663 895 €	386 638 €	6 855 111 €	-435 060 €
76 - Produits financiers	911 €	910 €	795 €	795 €	0 €	-115 €	682 €	-113 €
77 - Produits exceptionnels	6 000 €	51 136 €	29 207 €	28 129 €	-1 079 €	-23 007 €	603 000 €	574 871 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 578 €	2 578 €	2 578 €	2 578 €	0 €	0 €	2 578 €	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	229 165 €	0 €	700 228 €	0 €	-700 228 €	0 €	1 330 256 €	1 330 256 €

Les recettes de fonctionnement de l'année 2017 (7322 k€) progressent de 364 k€ par rapport au réalisé 2016 (6958 k€) et de 663 k€ par rapport au BP 2017 (hors report de résultat passé 700 k€).

Cette progression s'explique essentiellement par la sous-évaluation de 388 k€ au niveau du BP 2017 des taxes communales TH et TF (les taux votés ultérieurement au BP ayant été révisés suite aux données fournies par les services financiers de l'Etat).

Analyse détaillée par chapitre :

- **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté de :**
 - 700 k€ en 2017 (résultat 2016)
 - 1330 k€ en 2018 (résultat proposé en affectation fonctionnement du résultat 2017) (voir plus loin)
- **Au chapitre 013 « atténuations de charges »,** on constate une augmentation qui provient essentiellement d'une hausse des indemnités journalières du personnel ainsi que la mise à disposition de personnel d'animation à la base de loisirs. (voir annexe analysant les charges de personnel)
Pour 2018, nous proposons de reprendre le réalisé 2017.
- **Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »,** on constate une baisse de recettes 43 k€ (360 k€ en 2016 et 317 k€ en 2017) due en partie :
 - Par l'arrêt de la gestion communale de l'école de danse et son transfert vers la nouvelle association Chor'é Sens.
 - L'arrêt du bateau dû à l'accident du moteur qui a stoppé l'exploitation en plein milieu de saison.Pour 2018, nous proposons de reprendre le réalisé 2017, moins une réduction de recettes TAP. Cependant, cette proposition est volontairement pessimiste, notre objectif étant de développer les activités commerciales.
- **Aux chapitres 73 et 74 :** globalement, la commune génère des recettes fiscales supplémentaires au chapitre 73 « impôts et taxes » mais qui sont neutralisées en grande partie par une diminution des dotations au chapitre 74 « dotations et participations » dont la Dotation Globale de Fonctionnement au compte 7411. Nos recettes totales 73/74 sont à la hausse de 384 k€ (moins les 153 k€ trop versés par l'ACSO). L'augmentation de recettes courantes est en réalité de 231 k€.

Au 1^{er} février 2017, l'Attribution de Compensation provisoire a été prévu pour 2828 K€. L'AC fiscale a été ajustée à 2638 k€ à la fin 2017 avec un apport de 37 k€ pour la compensation de la piscine de Montataire (lié à notre appartenance au SIPM) et la base de loisirs (lié à notre SIBL).

Compte	BP 2017	Réalisé 2017	BP-réalisé 2017	BP 2016	Réalisé 2016	Réel 2017-2016
TOTAL CHAPITRE 73	5 082 122 €	5 703 984 €	- 621 862 €	4 777 058 €	4 713 223 €	990 761 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	- €	37 629 €	- 37 629 €	- €	- €	37 629 €
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	300 €	660 €	- 360 €	270 €	660 €	- €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 292 029 €	1 802 754 €	- 510 725 €	2 830 000 €	2 891 464 €	- 1 088 710 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	36 000 €	37 866 €	- 1 866 €	30 000 €	36 438 €	1 429 €
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	18 000 €	18 544 €	- 544 €	17 000 €	18 032 €	512 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	- €	- €	- €	744 650 €	582 453 €	- 582 453 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	- €	- €	- €	235 733 €	256 522 €	- 256 522 €
73221 - FNGIR	905 125 €	905 125 €	- €	- €	- €	905 125 €
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- €	71 845 €	- 71 845 €	- €	- €	71 845 €
7323 - F.N.G.I.R.	- €	- €	- €	905 125 €	905 125 €	- 905 125 €
73211 - Attribution de compensation	2 827 988 €	2 827 988 €	- €	- €	- €	2 827 988 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	- €	- €	- €	11 600 €	20 459 €	- 20 459 €
7336 - Droits de place	2 680 €	1 573 €	- 1 107 €	2 680 €	2 070 €	- 498 €
TOTAL CHAPITRE 74	1 103 204 €	1 128 291 €	- 25 087 €	1 664 963 €	1 744 426 €	- 616 135 €
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	- €	3 335 €	- 3 335 €	- €	13 532 €	- 10 197 €
74712 - Emplois d'avenir	- €	4 322 €	- 4 322 €	- €	- €	4 322 €
744 - FCTVA	- €	3 612 €	- 3 612 €	- €	- €	3 612 €
7411 - Dotation forfaitaire	314 552 €	349 361 €	- 34 809 €	930 350 €	935 545 €	- 586 184 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	41 880 €	43 905 €	- 2 025 €	41 880 €	41 889 €	2 016 €
74751 - GFP de rattachement	- €	- €	- €	- €	400 €	- 400 €
7484 - Dotation de recensement	- €	- €	- €	- €	9 571 €	- 9 571 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	44 000 €	53 599 €	- 9 599 €	50 000 €	44 170 €	9 429 €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	475 922 €	475 922 €	- €	475 922 €	475 922 €	- €
7478 - Autres organismes	197 250 €	182 600 €	- 14 650 €	134 211 €	192 988 €	- 10 388 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	11 500 €	9 668 €	- 1 832 €	12 000 €	11 573 €	- 1 905 €
74718 - Autres	9 960 €	1 966 €	- 7 994 €	900 €	961 €	1 005 €
7472 - Régions	1 000 €	- €	- 1 000 €	- €	1 000 €	- 1 000 €
7473 - Départements	7 140 €	- €	- 7 140 €	19 700 €	16 874 €	- 16 874 €

Il demeure également des incertitudes sur l'écrêtement de 20 % de la dotation forfaitaire (partie de la Dotation Globale de Fonctionnement) et nous n'avons pas d'informations sur la réforme de la taxe d'habitation.

Dans ce contexte actuel, il est préconisé le maintien des taux.

Pour le BP 2018, à partir de bases 2017 et données provisoires (en attendant celles de 2018), le montant global des recettes 73/74 est de 6445 k€, en baisse de 387 k€ par rapport au réalisé 2017.

- **Le chapitre 75** correspond aux locations de salles et biens communaux (médecins, association diocésaine, garage pizzeria, jardins, salle école de musique, ferme des moines, capitainerie...). Les recettes sont en diminution de 8,3 K€, ce qui nécessite de s'interroger pour une amélioration de la gestion des biens communaux.
Pour 2018, un budget de 28 k€ est proposé.
- **Le chapitre 76** correspond aux intérêts du remboursement d'un emprunt contracté par la commune pour l'achat de containers à verre et remboursés par l'ACSO qui a récupéré la compétence « gestion des ordures ménagères ». Pour 2018 (et jusqu'en 2023) les montants du remboursement de ce prêt seront inscrits au BP.
- **Le chapitre 77** correspond au remboursement de nos assurances ainsi qu'à la vente de terrain. A ce titre, nous avons prévu la vente du terrain SOVAFIM au BP 2018 pour 600 k€.
- **Le chapitre 042** correspond à l'amortissement au compte 777 de la subvention reçue pour le radar de feu tricolore pour 2578 €. Il s'agit d'écritures d'ordres sans flux financiers.

BP 2018

Au total, les recettes courantes de fonctionnement proposées au budget 2018 ressortent ainsi à 6855 k€, en baisse de 435 k€ par rapport au réalisé 2017 (7290 k€), s'expliquant notamment par :

- La double baisse des indemnités compensatrices ACSO (-153k€ au titre du remboursement 2017, et -153 k€ au titre de 2018),

Par ailleurs, nous proposons d'inscrire une recette exceptionnelle de 600 k€ en prévision de la vente du terrain SOVAFIM pour la construction de la première phase de la ZAC des 3 étangs.

b) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017	réal - BP 2017	réal17-16	BP 2018	BP18 -réal17
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 100 985 €	6 487 095 €	7 359 084 €	6 091 644 €	-1 267 440 €	-395 450 €	8 791 627 €	2 699 983 €
011 - Charges à caractère général	1 502 784 €	1 462 272 €	1 543 907 €	1 384 440 €	-159 467 €	-77 832 €	1 579 126 €	194 686 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 423 800 €	3 433 473 €	3 595 110 €	3 380 442 €	-214 668 €	-53 031 €	3 600 800 €	220 358 €
014 - Atténuations de produits	345 850 €	399 831 €	0 €	11 338 €	11 338 €	-388 493 €	12 000 €	662 €
65 - Autres charges de gestion courante	751 509 €	693 476 €	794 751 €	725 072 €	-69 679 €	31 596 €	761 652 €	36 580 €
dépenses courantes de fonctionnement	6 023 943 €	5 989 052 €	5 933 768 €	5 501 292 €	-432 476 €	-487 760 €	5 953 578 €	452 286 €
023 - Virement à la section d'investissement	380 000 €	0 €	635 768 €	0 €	-635 768 €	0 €	1 700 000 €	1 700 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	405 090 €	405 090 €	483 022 €	483 022 €	0 €	77 932 €	505 520 €	22 498 €
66 - Charges financières	85 974 €	73 158 €	104 826 €	105 268 €	442 €	32 110 €	132 883 €	27 615 €
67 - Charges exceptionnelles	205 978 €	19 794 €	201 700 €	2 062 €	-199 638 €	-17 732 €	499 646 €	497 584 €

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2017 (6092 k€) diminuent de 395 k€ par rapport au réalisé 2016 (6487 k€) et de 632 k€ par rapport au BP 2017 (hors report de résultat passé).

Cette réduction importante s'explique essentiellement par :

- Le non remplacement de personnel
- le fait que nous avons continué à réaliser des économies sur la gestion courante et les contrats de prestation de services.
- En 2018, nous poursuivrons ce travail pour réduire nos dépenses (mise en place de la téléphonie IP, renégociation des contrats d'assurance). Le Conseil municipal vient de délibérer sur le regroupement des contrats d'électricité chez le même fournisseur via le syndicat d'électricité SE60, ce qui engendrera des économies d'échelle.
- Une piste est en cours sur l'éclairage public avec un diagnostic (le passage à des lampes LED serait générateur d'économies), à mettre en face des investissements.

Analyse détaillée par chapitre :

- **Au chapitre 011 « charges à caractère général »**, la continuité du travail de réduction de nos dépenses a porté ses fruits avec une réduction globale par rapport à 2016 de 5,2% avec notamment des diminutions ou des hausses de consommations sur les différents comptes suivants : voir analyse détaillée en annexe.
- **Au chapitre 012**, les frais de personnel ont été présentés par secteur d'activité avec en 2017 87,28 Equivalents Temps Pleins (ETP) pour une masse salariale de 3 283 K€ pour en 2016 90,28 ETP représentant une masse salariale de 3 355 K€. Cette diminution s'explique par le fait que des agents non pas été remplacés de suite (voir annexe analyse détaillée des coûts de personnel)

- **Le chapitre 014 « atténuations de produits »** correspond à la contribution au FPIC de la commune. La commune est devenue globalement bénéficiaire du FPIC en 2017 par la perception de 71845 € avec néanmoins une participation cette même année de 11338 € alors qu'elle était contribuable en 2016 pour 399831 €. En l'absence de données réelles, nous proposons d'inscrire au budget la contribution 2017 de 11 k€.
- **Le chapitre 65** correspond aux charges liées à l'indemnisation des élus, aux créances éteintes et aux créances mises en non-valeur, aux cotisations aux syndicats intercommunaux (en augmentation) ainsi qu'aux subventions au CCAS (constante à 50 000 €) et aux associations (à chiffrer).
- **Le chapitre 66 « charges financières »** avec 132 883 € prévus en 2018 pour le remboursement des intérêts de la dette.
- **Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »** correspond à une réserve de dépenses de fonctionnement qui est ajustée à 500 k€ au BP 2018.
- **Le chapitre 042** correspond à l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers de la commune. Ces écritures sont imposées par le comptable public pour les communes de plus de 3500 habitants.

BP 2018

Les dépenses courantes de fonctionnement proposées au budget 2018 ressortent ainsi à 5954 k€, en baisse de 452 k€ par rapport au réalisé 2017 (5501 k€), ceci s'expliquant notamment par :

- ✓ La double baisse des indemnités compensatrices ACSO (-153k€ au titre du remboursement 2017, et -153 k€ au titre de 2018,

Par ailleurs, nous proposons d'inscrire une recette exceptionnelle de 600 k€ en prévision de la vente du terrain SOVAFIM pour la construction de la première phase de la ZAC des 3 étangs.

c) Résultats de fonctionnement et marge d'autofinancement

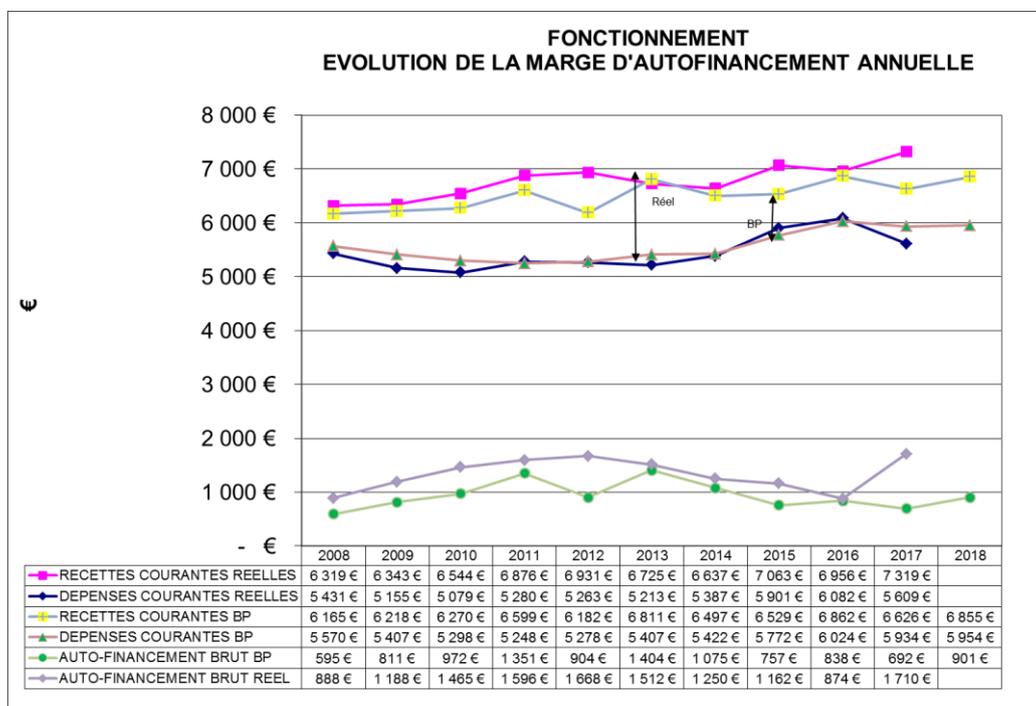
Le résultat de fonctionnement de l'année 2017 est de 1930 k€ :

Recettes 2017	7322 k€
Résultat 2016 affecté au fonctionnement	+ 700 k€
Dépenses 2017	-6091 k€

Nous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation aux investissements (cpte 1068)	600 k€
Le solde au fonctionnement (R002),	soit 1330 k€

Réalisé en milliers d'Euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES COURANTES REELLES	6 319 €	6 343 €	6 544 €	6 876 €	6 931 €	6 725 €	6 637 €	7 063 €	6 956 €	7 319 €	
DEPENSES COURANTES REELLES	5 431 €	5 155 €	5 079 €	5 280 €	5 263 €	5 213 €	5 387 €	5 901 €	6 082 €	5 609 €	
AUTO-FINANCEMENT BRUT REEL	888 €	1 188 €	1 465 €	1 596 €	1 668 €	1 512 €	1 250 €	1 162 €	874 €	1 710 €	
RECETTES COURANTES BP	6 165 €	6 218 €	6 270 €	6 599 €	6 182 €	6 811 €	6 497 €	6 529 €	6 862 €	6 626 €	6 855 €
DEPENSES COURANTES BP	5 570 €	5 407 €	5 298 €	5 248 €	5 278 €	5 407 €	5 422 €	5 772 €	6 024 €	5 934 €	5 954 €
AUTO-FINANCEMENT BRUT BP	595 €	811 €	972 €	1 351 €	904 €	1 404 €	1 075 €	757 €	838 €	692 €	901 €



2. INVESTISSEMENT

a) Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017	réal - BP 2017	réal17-16	BP 2018	BP18 -réal17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	5 397 519 €	3 647 908 €	8 393 932 €	3 703 195 €	-4 690 737 €	55 288 €	4 854 906 €	1 151 710 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	698 308 €	0 €	-698 308 €	0 €	42 590 €	42 590 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	380 000 €	0 €	635 768 €	0 €	-635 768 €	0 €	1 700 000 €	1 700 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	405 090 €	405 090 €	483 022 €	483 022 €	0 €	77 932 €	505 520 €	22 498 €
041 - Opérations patrimoniales	17 028 €	17 028 €	15 187 €	24 574 €	9 387 €	7 546 €	50 324 €	25 750 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 016 520 €	1 010 575 €	161 400 €	25 263 €	-136 137 €	-985 312 €	1 229 794 €	1 204 531 €
13 - Subventions d'investissement	74 434 €	210 767 €	0 €	165 888 €	165 888 €	-44 879 €	551 000 €	385 112 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000 €	2 000 000 €	6 395 799 €	3 000 000 €	-3 395 799 €	1 000 000 €	759 230 €	-2 240 770 €
27 - Autres immobilisations financières	4 447 €	4 447 €	4 447 €	4 447 €	0 €	0 €	4 447 €	0 €

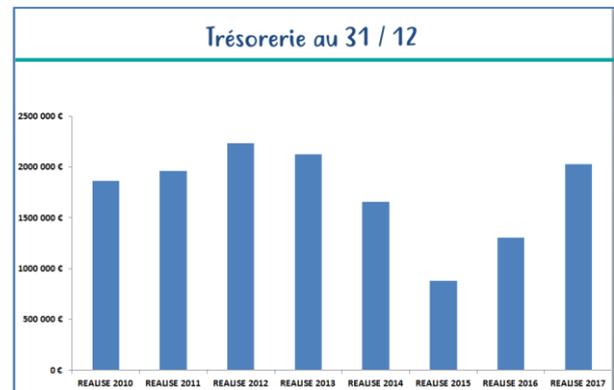
Bilan de 2017 :

Les recettes d'investissement réalisées en 2017 ressortent à 3703 k€ dont :

- un emprunt de 3000 k€ réalisé en cours d'année au taux de 1,6 % sur 20 années pour financer les investissements majeurs réalisés récemment (restaurant scolaire et achats fonciers).
- les amortissements de l'année de 483 k€
- les subventions reçues de 166 k€ Au chapitre 13 correspondent à :
 - 44 170 € versés par le département pour la vidéo protection

- 40 403 € versés par le Fond Interministériel de Prévention de la délinquance pour la vidéo protection
- 20 000 € versés par le département pour le parc de la Garenne
- 3 250 € versés par le département pour une étude archéo-dendrométrique pour le banc d'œuvre (mobilier de l'abbatiale)
- 58 064 € versés par EDF pour les réseaux de la zone du Renoir

Les tableaux suivants indiquent l'évolution de la dette restant due et de la trésorerie au 31/12 de chaque année.



L'endettement au 1/1/2018 est de 6 675 k€,

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 :

Sur la base des éléments précédents, les recettes disponibles pour les investissements 2018 sont :

- Les résultats d'investissement de 2017 (43 k€)
- Les subventions départementales (551 k€) au titre des investissements déjà réalisés (le restaurant scolaire : 400 000 €, le giratoire du pilori : 92 000 €, le parc de la Garenne 59 000 €)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement au chapitre 10 (629 k€)
- Un excédent de fonctionnement (600 k€) affecté au compte 1068 pour approvisionner les recettes d'investissent, ce qui correspond à une partie de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 de 1930 k€, l'autre partie étant un maintien en fonctionnement de 1 330 k€ (en R002 sur le projet de BP ci-dessus). L'affectation des résultats 2017 (fonctionnement et investissement) fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal.
- Les autres immobilisations (4 k€)
- L'autofinancement brut de l'année 2018 (1700 k€)
- Les amortissements de l'année (505 k€)

Soit un total de 4032 k€ pour financer :

- Les Restes A Réaliser (RAR) 2017 transférés en dépenses d'investissement au BP 2018 (771 k€). Ces RAR correspondent aux travaux engagés en 2017 et non complètement réalisés physiquement ou financièrement soit :
 - Les nouveaux investissements (3528 k€)
 - Des cautions versées pour les téléphones IP sur un prévisionnel maximal (12 k€)
 - Le remboursement du capital des emprunts (483 k€)

Soit un total de 4802 k€ à financer, ce qui nécessite d'inscrire une **recette d'équilibre de 771 k€**

Cette recette d'équilibre est inscrite sur le compte 1641 « emprunt 2018 », mais devra trouver sa contrepartie dans les différentes actions suivantes :

- Augmentations des recettes de fonctionnement par rapport au budget prévu,

- Diminutions des dépenses de fonctionnement par rapport au budget prévu,
- Subventions ou prises de participation sur les nouveaux investissements,
- Diminution ou non réalisation de certains investissements.

b) Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017	réal - BP 2017	réal17-16	BP 2018	BP18 -réal17
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	5 397 519 €	2 920 840 €	8 393 932 €	4 358 913 €	-4 035 018 €	1 438 073 €	4 854 906 €	495 992 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 760 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 578 €	2 578 €	2 578 €	2 578 €	0 €	0 €	2 578 €	0 €
041 - Opérations patrimoniales	17 028 €	17 028 €	15 187 €	24 574 €	9 387 €	7 546 €	50 324 €	25 750 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	284 272 €	320 110 €	373 216 €	405 110 €	31 893 €	85 000 €	483 112 €	78 003 €
20 - Immobilisations incorporelles	686 785 €	260 403 €	771 697 €	218 288 €	-553 409 €	-42 114 €	365 791 €	147 503 €
204 - Subventions d'équipement versées	32 012 €	830 088 €	285 745 €	1 549 €	-284 195 €	-828 538 €	251 200 €	249 651 €
21 - Immobilisations corporelles	1 016 093 €	825 270 €	2 090 547 €	689 598 €	-1 400 949 €	-135 672 €	2 039 855 €	1 350 257 €
23 - Immobilisations en cours	3 329 991 €	664 754 €	4 854 961 €	3 017 216 €	-1 837 745 €	2 352 462 €	1 650 045 €	-1 367 171 €
27 - Autres immobilisations financières	0 €	610 €	0 €	0 €	0 €	-610 €	12 000 €	12 000 €

INVEST_2017_20018

RAR 2016	Nx BP 2017	BP total 2017	Réalisé 2017	BP-Réel 2017	RAR 2017	Nx BP 2018	BP total 2018	2019 et +
1 440 942 €	7 002 780 €	8 443 722 €	4 358 913 €	4 084 809 €	771 227 €	4 064 379 €	4 835 606 €	
RAR 2016	Nx BP 2017	BP total 2017	Réalisé 2017	BP-Réel 2017	RAR 2017	Nx BP 2018	BP total 2018	2019 et +

	0	FINANCES	0 €	407 694 €	407 694 €	407 688 €	7 €	0 €	485 690 €	485 690 €
1	Fluvestre	101 534 €	1 341 388 €	1 442 922 €	146 745 €	1 296 177 €	254 521 €	734 490 €	989 011 €	
2	Installations sportives	1 776 €	330 883 €	332 659 €	100 269 €	232 390 €	51 104 €	262 794 €	313 898 €	
3	Abbatiale	43 460 €	283 000 €	326 460 €	21 506 €	304 953 €	37 130 €	284 500 €	321 630 €	
4	Valorisation patrimoine autres	64 219 €	378 560 €	442 779 €	166 207 €	276 572 €	29 158 €	54 450 €	83 608 €	
5	réhabilitation domaine monastiq	138 002 €	142 800 €	280 802 €	131 733 €	149 069 €	23 593 €	33 600 €	57 193 €	
6	Zone RENOIR	325 659 €	7 000 €	332 659 €	172 169 €	160 490 €	159 250 €	0 €	159 250 €	
7	Quartier Gare	1 083 €	1 363 €	2 446 €	1 363 €	1 083 €	1 083 €	50 000 €	51 083 €	
8	Parc de la Garenne	334 197 €	123 193 €	457 390 €	444 848 €	12 542 €	3 645 €	30 000 €	33 645 €	
9	Sovafim Stradal	59 446 €	49 455 €	108 901 €	17 069 €	91 832 €	42 532 €	7 200 €	49 732 €	
10	Vidéoprotection	0 €	23 000 €	23 000 €	0 €	23 000 €	22 818 €	105 996 €	128 814 €	
11	Quartier JBC	49 599 €	1 859 590 €	1 909 189 €	1 616 828 €	292 361 €	13 757 €	329 309 €	343 066 €	
12	Voirie	220 702 €	1 115 542 €	1 336 243 €	739 023 €	597 220 €	47 776 €	887 297 €	935 073 €	
13	Achats immos et terrains	0 €	43 000 €	43 000 €	0 €	43 000 €	0 €	138 600 €	138 600 €	
14	Signalisation	41 529 €	3 240 €	44 769 €	41 529 €	3 240 €	3 240 €	5 324 €	8 564 €	
15	Autres travaux	56 086 €	792 473 €	848 559 €	295 271 €	553 288 €	57 571 €	564 029 €	621 600 €	
16	Autres investissements	3 649 €	100 600 €	104 249 €	56 665 €	47 584 €	24 050 €	91 100 €	115 150 €	

L'ensemble des annexes a été joint au rapport.

Le budget unique 2018 est en équilibre et se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Recettes 8 791 627, 61 €
- Dépenses 8 791 627, 61 €

Section d'investissement

- Recettes 4 854 905,61 €
- Dépenses 4 854 905,61 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 2 voix contre, 5 abstentions et 15 voix pour.

12) Vote des taux d'imposition

Le conseil doit fixer les taux permettant le calcul des impositions locales pour 2018.

Il est proposé au conseil de fixer les taux communaux pour l'année 2018 de la manière suivante :

Libellé	Taux 2017	Maintien	Taux 2018	Bases d'impositions prévisionnelles 2018 estimées	Produits estimés
Taxe d'habitation	20,67	1	20,67	5 087 000	1 051 483 €
Taxe foncière (bâti)	13,96	1	13,96	5 234 000	730 666 €
Taxe foncière (non bâti)	74,30	1	74,30	63 100	46 883 €
TOTAL					1 829 032 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 3 voix contre, 3 abstentions et 16 voix pour.

13) Subvention aux associations

Considérant le mode de calcul mis en place pour l'attribution des subventions pour les associations sportives prenant en compte le nombre de lupoviciens, les jeunes jusqu'à 18 ans, le montant des cotisations, les équilibres budgétaires, les implications dans la vie communale...

Les autres associations percevront un montant identique à celui de l'an dernier.

Il est proposé une subvention globale de 85 500€ au BP 2018.

Les attributions par associations sont détaillées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

14) Subvention au CCAS

Le budget primitif prévoit le maintien de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 50 000 € pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

15) Attributions au Maire pour solliciter les subventions

Par délibérations n°2014/04/08 du 30 avril 2014 et n°2015/10/01 du 5 octobre 2015, le Conseil Municipal a donné délégation d'attributions au Maire.

L'article L.2122-22 donnant délégation au Maire a évolué depuis 2014 avec la loi 2017-257 du 27 février 2017, et notamment son article 74 alinéa 26 qui permet au Maire de « demander à tout financeur, dans les conditions fixées par le Conseil, l'attribution de subventions ».

Vu l'appel à projet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2018 fixant au 13 avril 2018 les remises de dossiers, et considérant qu'il convient d'avoir plus de souplesse en terme de délais pour solliciter les partenaires financiers, il est proposé au conseil de donner délégation au Maire « pour demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil, l'attribution de subventions ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, le Maire lève la séance à 23 H 35.